

tres pays en détruisant l'importance des bénéfices pouvant résulter de pareils accords. On ne saurait trop souligner combien ce projet de loi sera, selon toute probabilité, préjudiciable à l'expansion future du commerce canadien, et surtout à une époque où tout est plus ou moins instable et où il règne beaucoup d'incertitude quant à ce qu'un pays peut continuer à faire d'année en année ou quant aux vicissitudes possibles des échanges des parties de l'empire entre elles ou avec l'étranger. Pour ce qui est de l'accord même, nous verrons en discutant un à un les numéros du tarif qu'il ne s'agit pas tant d'une convention ou d'un tableau de droits de douane ayant pour objet d'encourager les échanges au sein de l'empire, que d'un tableau de droits de douane destiné à rendre de plus en plus difficiles et, en certains cas, impossibles, les échanges avec le reste du monde. C'est à cause de cette particularité que nous nous sommes opposés d'abord à l'étude du tableau entier. Dans la discussion des détails, nous verrons qu'au point de vue des intérêts du consommateur canadien, des intérêts du producteur canadien dans la mesure où le coût de la vie et les frais de production l'intéressent,—je n'excepte pas les intérêts des fabricants canadiens, car eux aussi subissent le contre-coup du coût de la vie et du prix de revient,—les droits de douane prévus par ce tableau feront plus de tort que de bien et accentueront le présent marasme au pays.

L'hon. M. STEVENS: Je suis sûr que le comité ne tient pas à discuter encore une fois une question tant de fois rebattue, mais je ne puis laisser passer les commentaires de l'honorable membre sans répéter brièvement l'exposé fait par le premier ministre, par d'autres collègues et par moi-même. Pour ce qui est de la majeure partie du tarif général, rien n'empêche le Parlement de hausser, d'abaisser ou d'abroger à sa guise les droits imposés. Le tableau constitue environ un cinquième du tarif entier. Il comprend environ 223 numéros, quand il y en a approximativement 1,000 dans le tarif. Par la présente convention, nous nous engageons à maintenir un écart entre les trois tarifs, c'est indubitable, mais quant à l'article lu tantôt par le chef de l'opposition au sujet de la liberté du Parlement, cette liberté est toujours intacte, je n'ai pas besoin de le dire. Nous comptons toutefois que le Parlement se conformera aux dispositions des accords comme il l'a fait et comme d'autres parlements l'ont fait pour les traités conclus par mon très honorable ami pour des périodes de quatre et douze ans. Je lui signale son inconséquence étonnante. Cet après-midi, il m'a attrapé parce que je ne lui

ai pas rendu l'hommage d'avoir obtenu une préférence de dix ans au sujet du tabac.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. STEVENS: Il y avait de quoi se vanter. J'ai sous la main le procès-verbal de la conférence de 1923. On y lit l'assertion que le parti libéral a obtenu cette préférence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout. J'ai déclaré que le gouvernement anglais l'a accordée volontairement.

L'hon. M. STEVENS: La préférence obtenue par le très honorable membre valait pour dix ans, c'était une bonne chose, mais celle-ci ne vaut que pour cinq ans, c'est une iniquité. Sans insister, je me borne à dire que les renvois au chiffre de la préférence et le maintien du taux de la préférence se bornent au tableau E du présent accord.

M. le PRÉSIDENT: J'aurai à lire le tableau entier à moins que je n'en sois dispensé par le consentement général de la Chambre. Je puis procéder numéro par numéro.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il était entendu au début que nous discuterions l'accord article par article, et qu'en étudiant chaque article nous discuterions le tableau qui s'y rapporte. Nous voudrions le faire en prenant les numéros consécutivement.

L'hon. M. RHODES: Pour ma part, je veux bien que nous discutons le tableau numéro par numéro, mais j'espère que lorsque nous aborderons les mêmes numéros en comité des voies et moyens, nous ne répéterons pas cette même discussion *ad nauseam*.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je expliquer clairement à mon honorable ami pourquoi nous désirons discuter le tableau numéro par numéro? Nous ne voulons pas voter sur le projet de loi en troisième lecture sans savoir ce que contient le tableau, sans connaître l'étendue et la portée des remaniements du tarif proposés. On nous a fait voter ce projet en deuxième lecture sans que nous sachions ce dont il s'agissait, mais nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi pour la troisième lecture, si c'est possible. Si mon honorable ami préfère que la Chambre se forme en comité des voies et moyens maintenant pour étudier les résolutions tarifaires, nous cesserons toute discussion sur l'accord en ce moment, nous examinerons les résolutions en comité des voies et moyens et nous retournerons ensuite à l'étude des autres articles de l'accord. Au cours de la discussion en comité nous apprendrons tout ce que nous désirons savoir au sujet des propositions tarifaires.